

## PRESENTATION

Cette formation vise à obtenir le Diplôme d'Etat Jeunesse et Sports Spécialité "Perfectionnement Sportif" Mention Disciplines d'Expression sur Glace ou Disciplines de vitesse sur glace. Son titulaire exerce des missions d'entraînement ou de coordonnateur technique.

Elle permet l'acquisition de compétences dans les domaines suivants :

- › Conception de programmes de perfectionnement sportif en patinage et patinage de vitesse ;
- › Conception de la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement sportif en patinage et patinage de vitesse ;
- › Conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en patinage et patinage de vitesse ;
- › Conduite d'actions de formation en patinage et patinage de vitesse ;
- › Maîtrise des règles de sécurité aux niveaux technique et matériel.

## DEBOUCHES POSSIBLES

### Employeurs potentiels

- › Structures sportives affiliées à la FFSG
- › Structures commerciales exploitantes de patinoire
- › Collectivités territoriales

### Débouchés possibles

- › Suivre une formation de niveau DES JEPS pour toute personne souhaitant s'orienter vers de l'entraînement sportif, de l'expertise, du management.
- › Intégrer un cursus licence en STAPS.



En 2020, 100% des stagiaires ayant suivi une formation au CREPS de Reims se déclarent satisfaits.

## PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › Être titulaire au minimum du certificat PSC1 (cf. sessions de formations au CREPS) ou son équivalent **en cours de validité** ;
- › Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du patinage de glace datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- › **Satisfaire aux exigences préalables** décrites dans l'article 3 des arrêtés du 8 août 2011 modifiés des mentions [disciplines d'expression sur glace](#) et [discipline de vitesse sur glace](#) ou remplir les conditions de dispense mentionnées à l'article 4 des 2 mentions.
  - Justifier d'une expérience pédagogique dans une discipline de la FFSG de 300 heures dont au moins 200 heures d'enseignement sur glace ;
  - Réussir un test organisé par la FFSG de mise en situation pédagogique
  - **Disciplines d'expression sur glace** : Justifier d'un niveau technique fédéral bronze correspondant aux tests fédéraux mentionnés dans [l'annexe I de l'arrêté du 8 août 2011 modifié](#) ou réussir un test organisé par la FFSG.
  - **Disciplines de vitesse sur glace** : Justifier d'un niveau de performance attesté par le DTN des sports de glace, réalisé en compétition officielle en patinage de vitesse courte piste ou longue piste correspondant à la grille définie en [annexe I de l'arrêté du 8 août 2011 modifié](#).
- › **Être retenu(e) à l'issue des épreuves de sélection organisées par le CREPS de Reims** :
  - Epreuve écrite de 2 heures sur une thématique liée au sport à partir d'un support écrit. Les candidats devront préparer individuellement une synthèse écrite et un avis sur la thématique.
  - Epreuve de mise en situation pédagogique collective sur glace : préparation et conduite d'une séance de perfectionnement technique sur glace de 30 minutes sur un groupe de patineurs, compétiteurs de niveau

régional minimum (4 à 6 patineurs avec obligatoirement des couples pour la discipline de danse sur glace) suivie d'un entretien de 30 minutes ;

- Présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel du candidat (entretien de 40 min maximum).

## CONTENU DE LA FORMATION

### La formation comprend 4 Unités Capitalisables (UC)

- › **UC 1** – Concevoir un projet d'action ;
- › **UC 2** – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- › **UC 3** – Conduire une démarche de perfectionnement sportif en patinage ;
- › **UC 4** – Encadrer les disciplines d'expression sur glace ou de vitesse sur glace en sécurité.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternance :

- Au CREPS de Reims et dans les patinoires des clubs de la structure relève des sports de glace du PPF pour la partie en centre ;
- En structure d'accueil.

Le parcours du candidat est jalonné par différentes évaluations. Des évaluations formatives précèdent les épreuves certificatives.

La durée totale de l'année de formation est de 1200 heures minimum qui se répartissent en :

- › 700 heures de formation en centre et à distance
- › 500 heures en activité dans une ou des structures d'accueil.

Au cours de chaque séquence de formation en présentiel, les stagiaires et les formateurs auront accès à une salle de cours équipée, une patinoire pour les temps de pratique et de mise en situation pédagogique, d'autres installations sportives en fonction des besoins. Les stagiaires et formateurs auront accès à une plateforme de formation à distance pour la partie prévue en FOAD.

La formation est réalisée en partenariat avec l'institut national de formation aux métiers de la Glace (INFMG).

Le parcours du candidat est jalonné par des évaluations formatives et au minimum une visite en structure qui permet de faire un point particulier avec le tuteur autour du stagiaire. Les évaluations formatives (certifications blanches) permettent, de faire un point d'étape sur les compétences acquises dans chaque UC en cours de formation et d'opérer si nécessaire des temps de remédiation.

## MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Annexe II de l'arrêté du 8 août 2011 modifié « disciplines d'expression sur glace »

Annexe II de l'arrêté du 8 août 2011 modifié « discipline de vitesse sur glace »

**Les unités capitalisables sont attribuées à l'issue de 3 épreuves certificatives.**

**UC 1 - UC 2** Présentation d'un document de 20 pages maximum suivie d'un entretien

**UC 3** Préparation d'une programmation d'entraînement sur 3 mois

Conduite d'une séance d'entraînement individuel ou collective avec pour objectif l'amélioration technique des sportifs, suivi d'un entretien portant sur cette séance et proposant, si nécessaire, une modification de la programmation d'entraînement présentée

**UC 4** Conduite, à partir d'une vidéo, d'une séance de formation portant sur son analyse technique pour un public de pratiquants

## CALENDRIER DE LA FORMATION • Ouverture des inscriptions en mars 2021 •

Mention	Clôture des inscriptions à la formation	TEP	Épreuves de sélection	Début de la formation (positionnement)	1 <sup>er</sup> jour de cours	Fin de la formation	Effectif habilité	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
Expression sur glace	16 avril 2021	11 et 12 mai 2021	27 et 28 mai 2021	30 et 31 août 2021	6 septembre 2021	1 <sup>er</sup> juillet 2022	8 à 15	700 H	500 H	1 200 H
Vitesse										

La phase de positionnement permet d'individualiser le parcours de chaque stagiaire, de **valider des parcours partiels et l'obtention d'UC** par équivalence selon le tableau figurant dans [l'annexe IV de l'arrêté du 8 août 2011 \(expression sur glace\)](#) et dans [l'annexe IV de l'arrêté du 8 août 2011 \(vitesse\)](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur [le site du Ministère des Sports](#).

Les UC n°1 et 2 de ce DEJEPS une fois validées sont acquises pour tous les DEJEPS.

## COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

(LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES SONT CONSULTABLES SUR NOTRE SITE INTERNET)

Pour l'ensemble des stagiaires	
Frais d'inscription à la formation : 60 € (non remboursables)	
Frais pédagogiques	
Frais en parcours complet : 9500 €	Frais en parcours partiel : sur demande
Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : sur demande	

Le financement intégral de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- **En apprentissage** : Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé et les sportifs de haut-niveau) qui assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e). Préinscription en ligne via ce lien : <http://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>. Pour plus de renseignements, contacter le CFA Form'AS par téléphone au 03 88 28 00 05 ou par mail : [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr).
- **Demandeur d'emploi** : prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence.
- **En formation continue** : voir avec votre employeur.
- **Mobilisant son compte CPF** en saisissant la demande directement sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

## CONTACTS



**Christine DADI** (financements et référente administrative)

☎ 03.26.86.70.12

@ [christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr)



**Faustine COUPAYE** (apprentissage)

☎ 07.87.23.81.97

@ [faustine.coupaye@form-as.fr](mailto:faustine.coupaye@form-as.fr)



**Laurent TRUILLET** (responsable de la formation)

☎ 03.26.86.70.10

@ [laurent.truillet@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:laurent.truillet@creps-reims.sports.gouv.fr)



**Caroline DIOT** (référente handicap)  
**Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée**

☎ 03.26.86.70.10

@ [caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est disponible en ligne sur [www.creps-reims.fr](http://www.creps-reims.fr). Il est à télécharger, à imprimer et à adresser accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) au :

**CREPS de Reims**  
**Route de Bezannes**  
**BP 107**  
**51054 REIMS Cedex**

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

## ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation : 03.26.86.70.10



Cette formation est ouverte à l'apprentissage : [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)